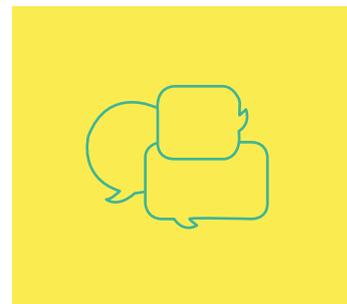
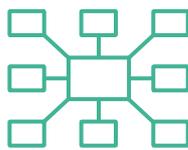


**S'AFFILIER
À LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
.....
SAISON 2021/2022**



S’AFFILIER À LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT C’EST :



Faire partie d’un réseau d’associations et de bénévoles sur son territoire, partager son expérience et ses pratiques et coopérer sur des projets communs.



Se faire accompagner dans le développement de ses projets grâce à des outils, des formations et des ressources qui facilitent le quotidien des dirigeants associatifs.



Contribuer à une parole commune pour défendre la liberté d’association, vecteur de démocratie et d’émancipation, la laïcité et l’égalité de tous et pour faire vivre l’éducation populaire, sous toutes ses formes.

La Ligue de l’enseignement est un réseau associatif engagé pour l’éducation de tous, tout au long de la vie. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 25 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1,6 million d’adhérents.

Attentifs aux initiatives locales des habitants, en particulier dans les milieux populaires, les professionnels et bénévoles de la Ligue de l’enseignement accompagnent la mobilisation citoyenne, collective et associative, pour faire grandir la capacité de la société civile à apporter des réponses aux besoins sociaux.

LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT DE LA MAYENNE

Avec près de 180 associations affiliées, plus de 8 000 adhérents et près de 50 bénévoles, la Ligue de l’enseignement de la Mayenne est une formidable richesse par ses ressources. Elle anime la vie locale, développe la solidarité et contribue à la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une République laïque, démocratique et sociale.

Nous encourageons les initiatives locales qui permettent à tous d’accéder à l’éducation et à la culture dans la reconnaissance des diversités culturelles.

La Ligue de l’enseignement de la Mayenne est animée par des élu.e.s, eux-mêmes engagé.e.s au sein d’associations affiliées.

LES TARIFS D'AFFILIATION

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION OU UNE STRUCTURE (MJC - FJT - CENTRE SOCIAL...)*

[VOIR BORDEREAU « ASSOCIATION »]

AFFILIATION GÉNÉRALE (C1)	Les activités organisées par votre association ou structure sont destinées exclusivement à vos adhérents qui doivent tous être titulaires d'une carte Ligue (effectif total déclaré). L'assurance couvre les activités pratiquées et tous les adhérents (<i>remplir fiche diagnostic</i>) de votre association.	84 €
AFFILIATION SPÉCIALISÉE (C2)	Une partie des membres (<i>min. 3 personnes</i>) de votre association est titulaire d'une carte Ligue et/ou vos activités sont organisées majoritairement à destination de non-adhérents. Les activités peuvent être assurées sous conditions d'une déclaration auprès de l'APAC (<i>remplir fiche diagnostic</i>).	94 €
AFFILIATION ÉTUDIANTE	Association se caractérisant par le fait d'être constituée d'étudiants et d'être dirigée par des étudiants et ayant des activités ouvertes aux seuls adhérents ou aux usagers.	97 € (sans adhésion individuelle)
AFFILIATION JUNIOR ASSOCIATION	Association se caractérisant par le fait d'être constituée de mineurs et accompagnée par le réseau national des Juniors Associations. En Mayenne, c'est la Ligue de l'enseignement de la Mayenne qui assure cet accompagnement.	GRA-TUIT
COÛT PAR ADHÉRENT POUR LES CATÉGORIES C1, C2	JEUNE 3,76 €	ADULTE 10,21 €

L'affiliation est nécessaire pour bénéficier des actions et des services de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, ainsi que de l'assurance APAC.

VOUS ÊTES UNE ÉCOLE OU UNE ASSOCIATION D'ÉCOLE SANS ACTIVITÉ USEP (1^{ER} DEGRÉ) OU UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (2ND DEGRÉ)*

[VOIR BORDEREAU « ÉCOLE » OU « ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE »]

ÉCOLE (C1 SCOLAIRE) 1 à 4 classe(s)	Pour les écoles publiques souhaitant bénéficier des actions de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne.	37 €
ÉCOLE (C1 SCOLAIRE) + de 4 classes		47 €
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE - de 500 élèves	Pour les établissements scolaires publics secondaires.	40 €
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE + de 500 élèves		90 €

L'affiliation est nécessaire pour bénéficier des actions et des services de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, ainsi que de l'assurance APAC.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION SPORTIVE USEP (AFFILIATION LIGUE + USEP)*

[VOIR DÉLÉGUÉ USEP]

ASSOCIATION D'ÉCOLE USEP	21 €
SECTION USEP AMICALE LAÏQUE OU APE (ASSOCIATION PARENT D'ÉLÈVE)	21 €

TARIFS DES LICENCES INDIVIDUELLES

ADULTE	12,30 €
ÉLÉMENTAIRE	3,90 €
MATERNELLE	3,40 €

L'affiliation est nécessaire pour bénéficier des actions et des services de l'USEP 53 et de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, ainsi que de l'assurance APAC.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION UFOLEP (AFFILIATION LIGUE + UFOLEP)*

[VOIR DÉLÉGUÉ UFOLEP]

ASSOCIATION UFOLEP	Affiliation à partir de 141 €
-----------------------	--------------------------------------------

TARIFS DES LICENCES VARIANT SELON LA NATURE DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

ADULTE	À PARTIR DE 25,50 €
JEUNE	À PARTIR DE 15 €
ENFANT	À PARTIR DE 14 €

L'affiliation est nécessaire pour bénéficier des actions et des services de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, ainsi que de l'assurance APAC.

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ*

[VOIR DEMANDE « D’AFFILIATION STRUCTURE/COLLECTIVITÉ »]

MOINS DE 500 HABITANTS	125 €	Le tarif d'affiliation dépend du nombre d'habitants de la collectivité	DE 5 000 À 10 000 HABITANTS	333 €
DE 500 À 1 000 HABITANTS	178 €		DE 10 000 À 25 000 HABITANTS	385 €
DE 1 000 À 2 000 HABITANTS	209 €		PLUS DE 25 000 HABITANTS	590 €
DE 2 000 À 5 000 HABITANTS	281 €			

L'affiliation est nécessaire pour bénéficier des actions et des services de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, ainsi que de l'assurance APAC.

ADHÉSION INDIVIDUELLE

Vous pouvez également adhérer à la Ligue de l'enseignement de la Mayenne, à titre individuel : **15 €**

Rendez-vous sur : <https://www.rejoigneznous.org/adhesion/individuel/> ou contactez-nous au **02 43 53 07 17**.

L'ASSURANCE APAC

Renseigner la fiche diagnostic, en déclarant les activités (régulières ou temporaires) organisées et ses participants (adhérents, usagers...) permet à votre association, après étude et proposition d'un contrat d'assurance (CAP), d'obtenir une responsabilité civile associative (conditions réunies dans la MMA Multirisques Adhérents Associations).

Vous connaître pour mieux vous garantir
INFORMATION & DÉCLARATION DE L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE
FICHE DIAGNOSTIC

Nom de l'association ou de l'organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de la création : _____

Correspondant de l'association : _____

Tel : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Site Web : _____

A remplir par la Délégation départementale
Affiliation envisagée ou effectuée pour cette année, si ce n'est pas le cas, affiliation de la saison précédente à préciser :
 Nouvelle affiliation ou Affiliation depuis _____

Son numéro d'affiliation : _____

Le nombre de licences délivrées : **J** : Jeunes **A** : Adultes

R2 : Jeunes **R1** : Adultes **R3** : Jeunes **R4** : Adultes

Les éventuels contrats CAP/CAP ou RAT souscrits : _____

Les autres contrats optionnels souscrits (TRM, MBP...): _____

OBJETS STRUCTURÉS ET / OU SOCIAL :
 (Lui 1901 ou Loi 1906)

Activités principales : _____

SPÉCIFICITÉS :

Autonome Organisme des activités pour ses seuls adhérents

Rattachée à l'enseignement public Organisme des activités ouvertes à tout public

Rattachée à l'entreprise

Rattachée à la collectivité

Rattachée à l'école

C'est un document, joint à ce dossier, à remplir obligatoirement pour assurer votre association. Merci d'y prêter une grande attention !

Aucune attestation ne pourra être délivrée sans ce document, aucun contrat temporaire (RAT, matériel, personnes) ne pourra être

souscrit, et certains dossiers sinistres (responsabilité civile) pourraient être refusés pour défaut de garanties.

Si votre association dispose d'un contrat d'assurance de responsabilité civile chez un autre assureur, merci de fournir avec cette fiche diagnostic une attestation de RC en cours de validité.

C'est pourquoi, lors d'organisation de manifestation (fête d'école, dîner-dansant, loto, tournoi, portes-ouvertes...), prenez le temps de vous poser certaines questions :

- Les personnes chargées de l'organisation, sont-elles titulaires d'une carte Ligue ?
- Le matériel utilisé (tables, chaises, structures gonflables, sono, barnums, tentes, friteuses...) n'appartenant pas à mon association mais qui a été prêté ou loué, est-il assuré ?
- Par qui ? En cas de casse ou de vol, qui paye ?
- Lors d'une porte-ouverte, des séances d'essai (danse, zumba, gym...) sont proposées à des personnes non adhérentes ou non titulaires de cartes Ligue ou licences UFOLEP, ces personnes sont-elles assurées ?
- Mon association organise un tournoi amical ouvert à tout le monde, dois-je couvrir ces personnes ?
- Mon association organise des camps pour les enfants, comment sont-ils couverts ?

L'APAC ASSURANCE dispose de contrats d'assurances temporaires pour répondre à ces questions :

- **R.A.T** : Permet d'assurer en responsabilité civile et individuelle accident les personnes non titulaires de la carte Ligue et qui contribuent à l'organisation de vos manifestations ou qui participent à des activités sportives (hors vélo, moto, auto) comme les tournois, les séances d'essai...
- **T.R.M temporaire** : Permet d'assurer le temps de votre manifestation, du matériel prêté ou loué à votre association
- **R.V.M temporaire** : Permet d'assurer un véhicule pendant une manifestation, un séjour.
- **A.C.V** : Permet d'assurer en RC, dommages, assistance et individuel accident les participants des centres de vacances (accueils collectifs de mineurs avec hébergement), obligatoire dès 12 participants et dès 5 nuits consécutives (code de l'action sociale et décret du 12/04/2002).

Avant chaque manifestation ou mise en place d'activité régulière et afin de lever vos doutes en matière d'assurance ou de réglementation, n'hésitez pas à contacter l'APAC au **N° Vert 0 800 200 375**

CONTACTS

DIRECTION



JULIEN FAVROT

Directeur Général et Responsable du service vie associative et fédérative

dg@laligue53.org
06 13 23 04 21

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



SÉVERINE ROBIEU

Chargée de l'accueil/secrétariat

contact@laligue53.org
02 52 46 01 25



SOLÈNE PLARD

Chargée de communication

communication@laligue53.org
02 52 46 01 25

CULTUREL



CHARLÈNE MUR

Responsable du service culturel

charlene.mur@laligue53.org
02 52 46 01 27



NOUVEAU / NOUVELLE

Régisseur.se général

email@laligue53.org
06 33 17 97 96



LAETITIA AUDINET

Chargée de mission

laetitia.audinet@laligue53.org
02 52 46 01 27

VIE ASSOCIATIVE & FÉDÉRATIVE



KAMEL OGBI

Chargé de mission Vie associative et fédérative

kamel.ogbi@laligue53.org
06 62 27 29 25

SPORT



FABIEN HUARD

Délégué départemental USEP

usep53@laligue53.org
06 87 63 69 34

ÉDUCATION • JEUNESSE • NUMÉRIQUE



FRANÇOIS ILLAND

Responsable du service

francois.illand@laligue53.org
07 82 25 14 59



MARIE MAIGNAN

Chargée de mission secteur jeunesse
Référente Service Civique

marie.maignan@laligue53.org
07 69 04 09 05



NOUVEAU / NOUVELLE

Chargé de mission numérique -
éducation - jeunesse

email@laligue53.org
02 52 46 01 25



BENOÎT MANGOUERO

Conseiller numérique France Service

benoit.mangouero@laligue53.org
02 52 46 01 25



NOUVEAU / NOUVELLE

Conseiller numérique France Service

email@laligue53.org
02 52 46 01 25



CLOÉ MASSÉ

Animatrice départementale

cloe.masse@laligue53.org
06 86 57 24 76

FORMATION



NOUVEAU / NOUVELLE

Responsable du service formation

email@laligue53.org
02 52 46 01 27



LAETITIA AUDINET

Chargée de mission

laetitia.audinet@laligue53.org
02 52 46 01 27



STÉPHANE BARRÉ

Délégué départemental UFOLEP

ufolep53@laligue53.org
06 76 28 94 37

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MAYENNE ET VOUS

ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, COLLECTIVITÉS :
des outils et des services pour vous accompagner et faciliter votre quotidien !

SERVICES RESERVÉS AUX MEMBRES DU RÉSEAU

ASSURANCE APAC

L'APAC, une assurance de proximité, solidaire et mutualiste, vous propose des garanties sur mesure pour couvrir au mieux tous les risques liés à vos activités.

SALLES ET MATÉRIEL

Des salles de réunions et du matériel (vidéo-projecteur, grilles d'exposition, costumes...) sont à votre disposition.

SACEM

Une réduction sur les droits d'auteurs.

WEBAFFILIGUE

Un espace de gestion de vos adhérents : Webaffiligue.

AGRÈMENT SERVICE CIVIQUE

La Ligue de l'enseignement, acteur incontournable du Service Civique vous fait bénéficier de son agrément et de son expertise. Elle se charge de toutes les démarches administratives pour que vous puissiez vous concentrer sur vos projets.

ÉDITION DES BULLETINS DE SALAIRE

Votre fédération vous propose une prise en charge globale des démarches liées à l'emploi dont les bulletins de salaire et l'ensemble des déclarations sociales et fiscales.

FRAMALIGUE

Un espace numérique éthique sécurisé, un espace de stockage de données, un outil collaboratif qui respecte vos libertés informatiques et garantit une non-utilisation de vos données à des fins commerciales.

UNE VEILLE MENSUELLE

Pour vous tenir informé de toutes les évolutions réglementaires, législatives, mais aussi les appels à projets en cours.

ACCOMPAGNEMENT AU FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Parcours d'accompagnement à la vie associative :

Suite à une rencontre «diagnostic» avec Kamel OGBI, (chargée de mission vie associative), nous vous proposons un parcours d'accompagnement individualisé pour dynamiser la vie associative : outils numériques, communication web, RGPD, gouvernance, projet associatif, être en veille et demander des subventions, dynamiser son Assemblée Générale... Les sujets sont multiples et adaptés à vos besoins !

LES MALLES PÉDAGOGIQUES

Prêt de malles pédagogiques sur la lecture, la citoyenneté, le sport, les pratiques numériques, le harcèlement, la laïcité, les discriminations, la culture...

VALORISATION DE VOS ACTIONS ET DE VOS PROJETS

Grâce à notre lettre d'information mensuelle et le projet radio, vos actions et projets sont valorisés.

SERVICES OUVERTS À TOUTES LES ASSOCIATIONS

PERMANENCES EMPLOI

BASICOMPTA, UN LOGICIEL DE COMPTABILITÉ EN LIGNE conçu spécifiquement pour les petites associations, pour faciliter la vie de votre trésorerie.

FORMATIONS DES BÉNÉVOLES (Demandez notre brochure complémentaire !)

LA PROCÉDURE D'AFFILIATION

1) S'affilier une première fois, contacter :

- Kamel OGBI (association socioculturelle)
- Fabien HUARD (association USEP)
- Stéphane BARRÉ (association UFOLEP)

2) La réaffiliation se fait désormais par internet, via webaffiligue.

S'ENGAGER À LA LIGUE,

C'est faire le choix d'une planète vivable, de sociétés ouvertes, généreuses et responsables.

C'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

C'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

C'est prendre sa part de citoyen.ne dans une démocratie qui implique tous ses citoyens.

C'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.

REJOIGNEZ-NOUS !

CONTACT

Séverine ROBIEU

> Référente affiliations

Coordonnées de la fédération référente

Adresse
Ligue de l'enseignement - FAL 53
31, allée du Vieux-saint-Louis
53000 Laval

Mail

contact@laligue53.org

Numéro de téléphone

02 52 46 01 25 (accueil : taper 4 puis 1)

Site internet

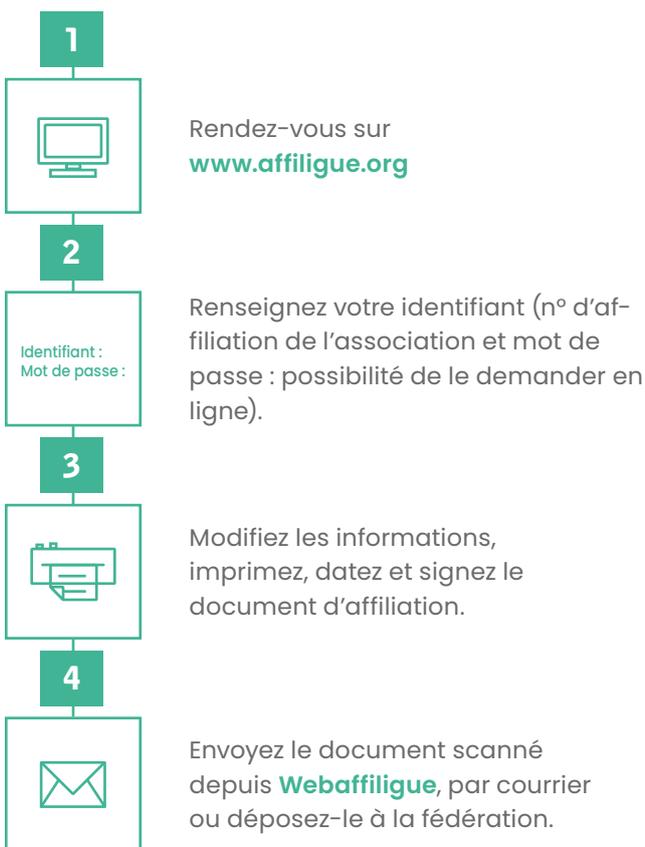
www.laligue53.org

LE WEB AFFILIGUE

un outil pour simplifier l'affiliation

Le **Webaffiligue** est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s. **Il permet :**

- Un accès 24h/24h, 7 jours sur 7, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- De gérer les données de vos adhérent.e.s et de vous faciliter les demandes d'adhésions
- D'accéder à des informations de votre fédération
- De suivre l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- D'imprimer des copies de cartes d'adhésions
- D'extraire les fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- De communiquer directement à vos adhérent.e.s, via une boîte mail intégrée



Après validation de votre fédération, vous pouvez commencer à gérer vos demandes d'adhésions en ligne. Le paiement s'effectuera à réception de la facture.

4 TUTORIELS POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHÉ :

- Renouveler son affiliation
- Renouveler les adhésions culturelles
- Renouveler les adhésions USEP
- Renouveler les adhésions UFOLEP

Retrouvez sur le site (rubrique vie associative et fédérative > procédure d'affiliation) le dossier d'affiliation, la fiche diagnostic et les tutoriels !